



CONSEIL EUROPÉEN POUR LES LANGUES
EUROPEAN LANGUAGE COUNCIL

CONFERENCE CEL/ELC 2021

Langues et droits pour une société inclusive

Anvers, 2-3 décembre 2021

Appel à contributions

En raison des migrations et de la mobilité interne, les pays et villes européens sont devenus de plus en plus multiculturels et multilingues et accueillent des locuteurs natifs de centaines de langues. Ces personnes ne maîtrisent pas toujours les langues des pays qui les accueillent et doivent donc compter sur l'assistance linguistique (c'est-à-dire la traduction et, surtout, l'interprétation communautaire) pour pouvoir communiquer avec les autorités et les prestataires de services, et avoir accès aux services sociaux. Cependant, l'assistance linguistique n'est pas toujours disponible et, là où elle l'est, sa qualité est souvent insuffisante. Il en résulte un accès limité ou impossible aux services et, en violation des principes inscrits dans la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, une discrimination de facto fondée sur la langue. Les conséquences peuvent être graves, notamment dans des domaines sensibles comme les soins de santé ou la justice, où la santé ou la liberté des personnes sont en jeu.

Les traducteurs et interprètes ainsi que les médiateurs (inter)linguistiques et (inter)culturels ont un rôle fondamental à jouer afin de garantir la mise en œuvre et la jouissance des droits et la construction d'une société véritablement inclusive. Or le rôle des institutions est tout aussi important, car une législation adaptée et des politiques appropriées sont une condition préalable à la fourniture de services de traduction, d'interprétation et de médiation de qualité par des traducteurs, interprètes et médiateurs qualifiés.

L'assistance linguistique, cependant, n'est pas seulement nécessaire entre les langues. Pour diverses raisons, les citoyens et utilisateurs de services peuvent être incapables de comprendre les textes produits par les autorités ou les prestataires de services publics – ils bénéficieraient grandement d'une communication plus accessible. Or la simplification des textes n'est en aucun cas une pratique courante, même s'il s'agit, là encore, d'une question de droits linguistiques.

Nous vous invitons à soumettre des propositions de présentations de 20 minutes ou d'affiches, **en anglais ou en français**, portant sur la question des langues, des droits et de l'accès aux services. Les sujets possibles comprennent, mais ne sont en aucun cas limités à :

- Les besoins et les droits linguistiques
- La dimension linguistique de la migration
- Législation et instruments juridiques européens et/ou nationaux
- Politiques linguistiques européennes et/ou nationales
- Activités de sensibilisation axées sur les questions linguistiques
- Traduction, interprétation, médiation et politiques d'inclusion
- Droits linguistiques, prestation de services de traduction et d'interprétation dans les situations d'urgence (catastrophes naturelles ou causées par l'homme, pandémies, etc.)
- Formation, qualification et professionnalisation du service public de traduction et d'interprétation et de médiation linguistique et culturelle
- Qualité des services publics de traduction et d'interprétation et de médiation linguistique et culturelle
- Éthique professionnelle dans le service public de traduction et d'interprétation et de médiation linguistique et culturelle
- Service public de traduction et d'interprétation, médiation linguistique et culturelle et vulnérabilité
- Technologie et service public de traduction et d'interprétation
- Bonnes/mauvaises pratiques en matière de traduction et d'interprétation du service public et de médiation linguistique et culturelle
- Traduction, lingua franca et autres formes de communication non médiatisée
- Communication publique et simplification des textes

Résumés

Les **résumés** (500 mots maximum) doivent être envoyés à celelc@unicatt.it avant le **15 mai 2021**

La **notification** de l'acceptation ou du rejet sera donnée avant le 15 juin 2021

Date limite d'inscription : 31 octobre 2021

Frais d'inscription :

Frais d'inscription pour les présentateurs : 100 €.

Pour les présentateurs issus des institutions membres du CEL/ELC ayant dûment réglé leur cotisation, les frais d'inscription seront supprimés.

Comité scientifique :

Anastasia Atabekova, Université de l'amitié des peuples de Russie
Vilma Bijeikienė, Université Vytautas Magnus
Manuel Célio Conceição, Universidade do Algarve
Diana Cotrău, Universitatea Babeş-Bolyai
Rosa Maria Frejaville, Université Jean Monnet, Saint-Etienne
Michael Kelly, Université de Southampton
Roma Kriaučiūnienė, Université de Vilnius
Wolfgang Mackiewicz, Université libre de Berlin
Javier Martos, Université de Séville
Kris Peeters, Université d'Anvers
María del Carmen Arau Ribeiro, Institut polytechnique de Guarda
Ruth Tobias, Université libre de Berlin
Mireia Trenchs-Parera, Universitat Pompeu Fabra
Jolanta Urbanikowa, Université de Varsovie
Piet Van de Craen, Vrije Universiteit Brussel
Maurizio Viezzi, Université de Trieste
Maria Teresa Zanola, Université Catholique du Sacré Cœur, Milan

Comité d'organisation :

Anastasia Atabekova, Université de l'amitié des peuples de Russie
Manuel Célio Conceição, Universidade do Algarve
Roma Kriaučiūnienė, Université de Vilnius
Kris Peeters, Université d'Anvers
Maurizio Viezzi, Université de Trieste
Maria Teresa Zanola, Université Catholique du Sacré Cœur, Milan

Comité local d'organisation à l'Université d'Anvers :

Kris Peeters
Esther de Boe
Nelly Grebeneva
Mathijs Verhaegen

Vu la situation actuelle dans le monde entier et la lueur d'espoir que nous entrevoyons grâce aux campagnes de vaccination, nous envisageons une "vraie" conférence dans la belle ville d'Anvers. Toutefois, si les conditions à l'automne 2021 ne permettent pas de voyager en toute sécurité, l'événement sera organisé en ligne.